

221C3405  
FR0012650166-FS0973

9 décembre 2021

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**NHOA**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 8 décembre 2021 la société de droit luxembourgeois Deka International (6 rue Lou Hemmer, L-1748 Niederanven, Luxembourg), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 3 décembre 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société NHOA (anciennement dénommée ENGIE EPS) et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 369 580 actions NHOA représentant autant de droits de vote, soit 5,36% du capital et des droits de vote de cette société<sup>1</sup>,

Ce franchissement de seuils résulte de la souscription à une augmentation de capital de la société NHOA<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 25 533 720 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>2</sup> Cf. notamment prospectus approuvé par l'AMF le 8 novembre 2021 sous le n° 21-476 et communiqué de la société NHOA du 29 novembre 2021.